

JUSTICE Mardi, au tribunal d'Albertville, devant la juridiction de proximité

Un Savoisien conteste la régularité d'un PV

Jean-François Cattelini fait partie du mouvement "Pour la Savoie". Ce rassemblement de Savoisiens conteste la régularité du traité d'Annexion de la Savoie à la France car, après la seconde guerre mondiale, la France aurait dû notifier tous les traités suspendus pendant le conflit. Elle avait six mois pour le faire, selon les termes du traité de Paris de 1947, chose qui n'a pas été faite.

Raison pour laquelle il a refusé de payer une amende pour excès de vitesse (commiss à Aigueblanche), car, de fait, « en Savoie, les poursuites sont juridiquement impossibles à l'initiative de l'état Français ».

C'est, en résumé, l'argumentaire développé par Jean-François Cattelini de-

vant le juge de proximité, mardi, en réclamant purement et simplement la relaxe. La décision sera rendue le 9 octobre. Le Ministère public n'a pas demandé de condamnation, en laissant le choix au tribunal. En effet, la voiture-radar était stationnée sur un parking privé, ce qui pourrait annuler les poursuites.

Par ailleurs, Fabrice Bonnard, également membre de "Pour la Savoie", a annoncé qu'un « état membre de l'ONU allait reconnaître, ce lundi 17 septembre, la Savoie comme un état souverain, en vertu de ce fameux traité d'Annexion non notifié par la France dans les délais impartis après la Seconde guerre mondiale. »

A.P.



Jean-François Cattelini (au centre en polo rayé) devant le tribunal d'Albertville mardi, soutenu par les sympathisants du mouvement "Pour la Savoie". Il conteste la régularité d'un PV pour excès de vitesse, au motif que « la Savoie est un état souverain ». Photo DVA/P.

